



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Mercredi 3 avril 2019

**FINANCES**

Domaine de compétence :  
**7.1 – Décisions budgétaires**

Le Mercredi 3 avril deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
25/03/19

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 05/04/2019

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoint**, Monsieur KASPRZAK Richard, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LIZIK Marie Antoinette, Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur LEROY Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, **conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame COUSIN Angélique à Madame Martine GHEZAL, Monsieur BRIHIER Yvon à Sébastien BAILLET, Madame CAFFIER Laurie à Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur HAGNERE Jean Paul à Madame Monique VAMBRE.

**Absent (s) non excusé(s) :**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet :

**Budget principal de la Ville**

**Adoption du compte de gestion 2018**

Rapporteur : Monsieur Philippe FAIT, Maire

Synthèse de la  
délibération :

Budget principal de la Ville - Adoption du compte de  
gestion 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2018 de Madame la Trésorière de la Ville d'Etaples-sur-mer et le compte administratif de l'année 2018 de Monsieur le Maire de la Ville d'Etaples-sur-mer,

## Résultats budgétaires de l'exercice

30000 - COMMUNE D ETAPLES-SUR-MER

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 900 691,16	18 832 236,43	26 732 927,59
Titres de recette émis (b)	3 464 825,21	16 442 598,70	19 907 423,91
Réductions de titres (c)	39 453,35	16 957,24	56 410,59
Recettes nettes (d = b - c)	3 425 371,86	16 425 641,46	19 851 013,32
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 900 691,16	18 832 236,43	26 732 927,59
Mandats émis (f)	4 953 751,94	16 757 871,24	21 711 623,18
Annulations de mandats (g)	16 667,50	774 310,34	790 977,84
Depenses nettes (h = f - g)	4 937 084,44	15 983 560,90	20 920 645,34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		442 080,56	
(h - d) Déficit	1 511 712,58		1 069 632,02

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2018 de la Trésorière Municipale relatif au budget principal de la Ville dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**La délibération est adoptée par 23 voix pour et 10 abstentions.**

Vu pour être affiché le 5 Avril 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.